

## Le portail famille pour la commune de Savigneux : Comment ça marche ?

### Première étape : obtenir ses codes

Un simple mail de votre part qui fait état de la demande des codes pour le service périscolaire en rappelant vos coordonnées au mail suivant : [secretariat@savigneux.fr](mailto:secretariat@savigneux.fr)

Les services vous renverront le courriel suivant :

« Bonjour Mr et Mme,

Nous vous communiquons vos identifiants personnels de connexion à votre Portail Famille.

Code utilisateur : **XYZ000** (code factice)

Mot de passe : **0007** (code factice)

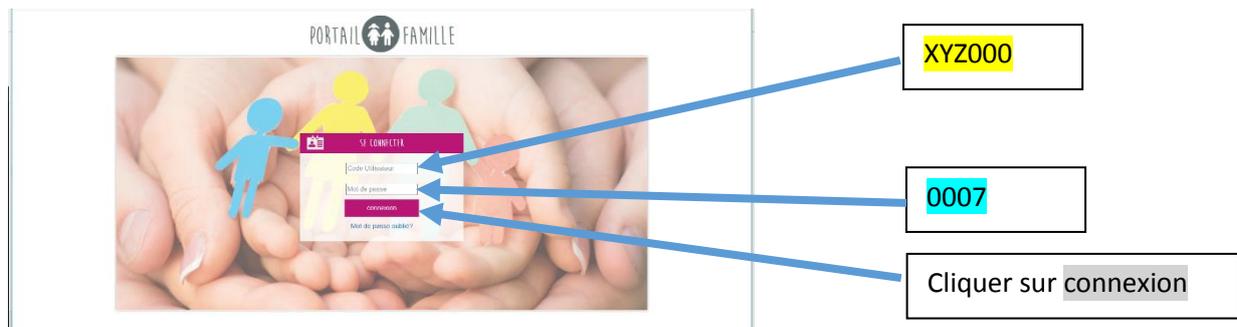
Nous vous conseillons d'imprimer et d'archiver ce message afin de pouvoir retrouver facilement votre code utilisateur en cas de besoin.

Cliquez [ici](http://www.mon-portail-famille.fr/mairie-savigneux) (<http://www.mon-portail-famille.fr/mairie-savigneux>) pour accéder à la page de connexion.  
MAIRIE DE SAVIGNEUX »

### Deuxième étape : l'inscription des enfants au service périscolaire

1. Cliquer sur le lien : <https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-savigneux>

Rentrer les codes indiqués dans le mail reçu de la mairie



2. Passer la souris sur « Mes inscriptions », un menu apparaît et alors cliquer sur « Garderie/ cantine / Périscolaire Inscrire mon enfant ou modifier son inscription »



3. Pour effectuer une inscription ou une annulation, une fois sur cette page, cliquez d'abord sur « MODIFICATION » en bas de la page



4. Si vous avez plusieurs enfants dans les écoles de Savigneux, choisissez l'enfant concerné dans le menu déroulant en haut à gauche



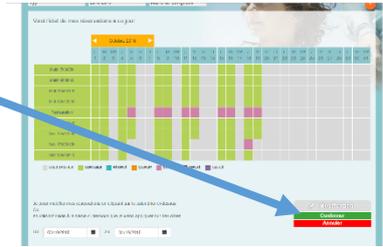
A NOTER : Si vous voulez inscrire plusieurs enfants, refaire la procédure suivante pour chacun.

5. Choisissez votre ou vos prestation(s) : garderie du matin, de midi ou du soir ou la restauration en cliquant sur les dates et CONFIRMER

*Vos inscriptions apparaissent en violet sur l'agenda*

**NB :**

- Si votre enfant utilise le service de restauration de midi, il ne faut pas l'inscrire à la garderie de midi.
- Si votre enfant est à l'étude et participe à la garderie après 17h30, merci de l'inscrire à la garderie uniquement après 17h30



**⊘ :** Quand vous vous déplacez dans le calendrier, si ce cercle rouge apparaît, cela signifie qu'il vous est impossible de réserver cette prestation (vous êtes hors délai, le délai accordé est de 48H jours ouvrés).

6. Après avoir CONFIRMER, apparaît le message suivant :



7. Les services valideront cette inscription et le tableau sera mis à jour. Vous serez certain de la validation lorsque la case choisie apparaîtra en bleu.

8. Une fois les opérations finies, n'oubliez pas de vous déconnecter.



### Dans l'onglet MON FOYER

- Vous pouvez ajouter un autre enfant qui est inscrit dans les écoles de Savigneux et qui ne bénéficiaient pas jusqu'à présent des services périscolaires.
- Vous pouvez modifier des informations relatives à vos enfants. Dans le cadre de régime alimentaire, en cas d'allergie, il est indispensable d'apporter au service de la restauration scolaire un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par votre médecin.
- Vous pouvez modifier les informations qui vous concernent (changement d'adresse, de téléphone, ...)
- *Rappel, pour effectuer toute les modifications que vous souhaitez, cliquer d'abord sur MODIFICATION (en bas à droit de la page) et penser à CONFIRMER après (en bas à droit de la page).*
- Dans le menu « suivi des demandes », le détail de toutes vos démarches apparaît.

### Dans l'onglet MES DOCUMENTS

- Vous pouvez éditer pour la période qui vous intéresse une attestation fiscale des dépenses réalisées.